

Groupe de recherche en économie et politique agricoles
Département d'économie agroalimentaire et des sciences
de la consommation, Université Laval

Résumé de l'étude

*La gestion de l'offre dans le secteur laitier,
un mode de régulation toujours pertinent*

Daniel-Mercier GOUIN

Septembre 2004

Daniel-M. Gouin est directeur du Groupe de recherche en économie
et politique agricoles (GREPA) et professeur au Département d'économie
agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval

Université Laval
©Tous droits réservés - GREPA

Préambule

Daniel-Mercier Gouin est directeur du Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA) et professeur au Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval. L'étude a été rédigée alors que l'auteur était chercheur invité à l'Unité Paysanneries, territoires, environnement, marchés et politiques publiques (MONA), du Département d'économie et sociologie rurales de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) à Paris.

Le présent résumé reprend les principaux éléments de la recherche de Daniel-Mercier Gouin. Le texte complet, qui compte plus d'une centaine de pages, peut être obtenu à l'adresse suivante :

<http://www.go5quebec.ca/fr/documents.php>

Introduction

La gestion de l'offre dans le secteur laitier a commencé à s'appliquer de façon structurée à l'échelle canadienne à la fin des années 60. Les modalités de son application ont évolué vers ce qu'il est convenu d'appeler la politique laitière nationale dont les principaux éléments constitutifs ont fini de se mettre en place en 1975. Depuis ce temps, bien que les modalités d'application de la politique laitière nationale aient été appelées à évoluer avec l'environnement économique et réglementaire, ces grands principes de base ont peu varié. En fait, des quatre grands principes alors mis en œuvre, trois demeurent toujours en vigueur, soit l'ajustement de l'offre aux besoins du marché intérieur exprimés en matière grasse de lait, la responsabilisation financière des producteurs de lait quant à la prise en charge des surplus ainsi que l'ajustement du prix de soutien du lait à la production en fonction des coûts de production. Au cours des ans, seule une subvention gouvernementale permettant de maintenir le prix des produits laitiers à la consommation à un niveau plus faible a été abolie (2002). Une part du soutien au secteur laitier qui était absorbée par les contribuables canadiens a été ainsi transférée aux consommateurs de produits laitiers qui assument maintenant la totalité des dépenses liées à leur propre consommation individuelle.

Dans un contexte d'ouverture des marchés et de remise en cause des outils d'intervention de l'État en agriculture, le mode de régulation du secteur laitier par gestion de l'offre, tel qu'il est appliqué au Canada, est remis en question. En effet, les barrières aux importations requises pour maintenir en place un système efficace de gestion de l'offre de la production laitière apparaissent tout à fait contradictoires avec un objectif avoué de libéralisation des échanges de produits agricoles. Pourtant, si la gestion de l'offre en tant qu'outil de régulation du secteur laitier ou d'autres secteurs de production agricole mérite débat, le libre marché en tant que seul régulateur potentiel du secteur laitier, et plus largement du secteur agricole, mérite un aussi vif débat. D'ailleurs, à la suite de l'accord du Cycle de l'Uruguay, force est de constater que les principaux pays développés producteurs de lait à l'échelle mondiale ont jugé que leur secteur laitier respectif était suffisamment « sensible » pour justifier le maintien de barrières tarifaires élevées.

TARIFS APPLIQUÉS DANS LE SECTEUR LAITIER PAR DIVERS PAYS AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR L'AGRICULTURE (1994)	
Canada	240 à 350 %
Union européenne	1 485 écus par tonne de PLÉ 3 456 écus par tonne pour le fromage frais
Finlande	245 à 566 %
Norvège	275 à 461 %
Suisse	300 FS par tonne pour les fromages à pâte molle 3 100 à 19 320 FS par tonne pour les autres produits laitiers
États-Unis	1 018 \$ US par tonne pour la PLÉ 2 208 \$ US par tonne pour les fromages du type suisse et emmenthal

En 2000, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) estimait que les tarifs appliqués à l'importation de produits laitiers variaient en moyenne de 121 % pour le fromage à 370 % pour le beurre.

L'objectif de cette recherche est donc d'évaluer la « performance » du mode de régulation du secteur laitier par la gestion de l'offre tel qu'il est appliqué au Canada à la lumière d'une analyse comparée avec les principales économies laitières des autres pays développés, à savoir, les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'intervention de l'État en production laitière est-elle encore justifiée?

L'auteur situe tout d'abord le débat entourant l'intervention de l'État dans un cadre d'analyse large portant sur la justification économique du soutien à l'agriculture de manière générale et non dans un cadre spécifique au secteur laitier. Il démontre que ce cadre d'analyse a commencé à s'édifier dans les années 30. L'intervention de l'État en agriculture dans les pays développés s'est historiquement appuyée sur l'explication d'une spécificité économique du secteur agricole en regard, entre autres, de sa réponse imparfaite, aussi bien du côté de l'offre que de la demande, aux signaux du marché.

La combinaison de toutes ces caractéristiques économiques dans un même secteur de production conduit à ce que de nombreux auteurs ont appelé « le problème agricole », soit une instabilité et une faiblesse relative des prix et des revenus agricoles en l'absence d'intervention de l'État en agriculture. Cette instabilité économique est renforcée par les conditions mêmes du processus de production biologique qu'est l'agriculture, que ce soit à cause de la variabilité des conditions climatiques et des variations annuelles de la production qui peuvent en résulter, ou des problèmes d'épizootie rencontrés dans les élevages. Cette justification économique du soutien de l'État à l'agriculture est toujours d'actualité, notamment dans le secteur laitier en raison des actifs spécialisés requis, d'un ajustement du niveau de production très limité à court terme, de la grande périssabilité du produit frais, etc. L'apparition d'un équilibre spontané qui pourrait être obtenu sur un marché laitier déréglementé, et à plus forte raison sur un marché complètement libéralisé à l'échelle internationale assurant notamment la régularité de l'approvisionnement, est loin d'être démontrée. Que cet éventuel équilibre spontané soit durable et procure aux producteurs laitiers une rémunération adéquate et stable en regard des choix de société effectués dans chacun des pays n'est pas davantage démontré. En conséquence, il n'est pas surprenant de constater une persistance du soutien de l'État en production laitière.

L'État est intervenu historiquement dans tous les pays développés avec des politiques et des programmes ayant pour but de contrer les effets négatifs attribués à la spécificité économique de l'agriculture. Pour ce faire, les pouvoirs publics ont mis en place de multiples programmes afin d'augmenter et de stabiliser le niveau des revenus des familles agricoles dans un souci d'équité et de parité avec le reste de la société. Mais de considérer uniquement sous cet angle l'origine de l'intervention de l'État en agriculture serait trop réducteur. Étant donné l'importance qu'a eue l'agriculture dans le développement économique et les équilibres sociaux qui en découlent, l'État a eu bien d'autres motifs que les seules questions de la spécificité économique et du niveau des revenus agricoles pour justifier son intervention en agriculture. Ils peuvent être regroupés en quatre catégories, soit les motifs économiques (imperfection de marché, immobilité des ressources, risques, externalités, biens publics, politiques macroéconomiques), les motifs socio-économiques (équité, parité), les motifs politico-

économiques (autosuffisance, occupation du territoire, développement régional) et les motifs politico-idéologiques (nationalisme et survivance, contrôle économique, langue, religion).

En la matière, l'intervention de l'État peut prendre théoriquement plusieurs formes. À la limite, un État pourrait choisir de laisser au seul jeu du marché l'évolution des prix agricoles et donc des revenus des producteurs agricoles; ce n'est pas la situation la plus courante dans les pays développés. À peu de choses près, c'est tout de même le cas de la Nouvelle-Zélande où les programmes d'intervention gouvernementaux ont été rapidement démantelés à partir de 1984¹. Mais pour les autres pays développés, les programmes de soutien au secteur agricole sont toujours présents, à des degrés divers, et peuvent prendre trois formes principales : le soutien des prix, le soutien des revenus et le soutien des revenus déliés (ou découplés). Dans le secteur laitier, les modes de régulation en vigueur dans les différents pays analysés relèvent davantage des deux premières formes soit, le soutien des prix et le soutien des revenus.

Actuellement, les systèmes de régulation dans le secteur laitier sont très différents d'un pays à l'autre. La gestion de l'offre est en vigueur au Canada et en Europe, mais avec des histoires et des cadres d'application spécifiques. Alors qu'il s'agit d'un compromis social au Canada garantissant un niveau des prix à la production en lien avec l'évolution des coûts de production en échange d'un volume de production strictement ajusté aux besoins du marché intérieur, il s'agit plutôt dans l'Union européenne d'une politique mise en œuvre essentiellement dans une perspective de contrôle des coûts budgétaires de la régulation laitière.

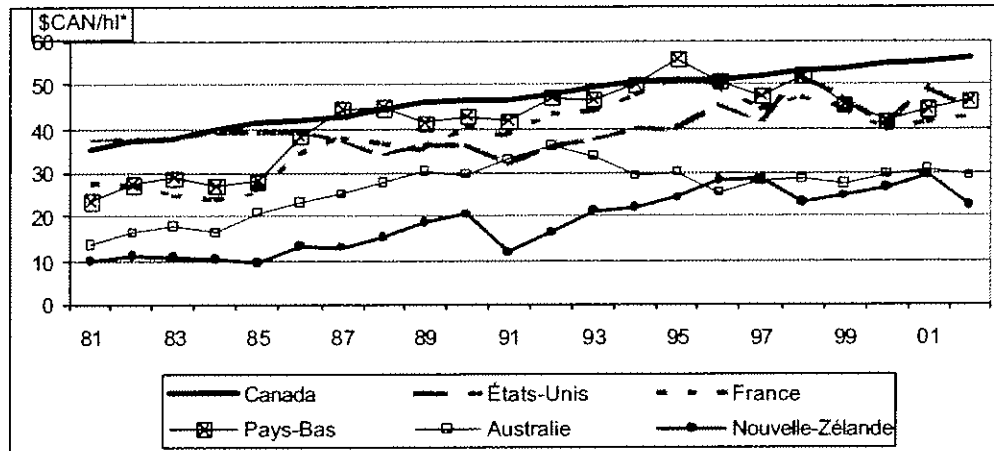
Aux États-Unis et en Australie, les systèmes de régulation sont en évolution vers des résultats différents. L'Australie est actuellement dans une phase de transition devant conduire, à terme, à une déréglementation totale de son économie laitière. Pour les États-Unis, il ne s'agit pas d'une déréglementation complète, bien au contraire. Même si les autorités gouvernementales ont appliqué une politique de diminution du prix de soutien intérieur conduisant à une baisse de prix à la production, les producteurs laitiers sont compensés depuis 2002 par un programme de subventions directes à la production. En Nouvelle-Zélande, une libéralisation quasi totale de l'économie laitière a été mise en œuvre depuis nombre d'années, mais tout de même avec le souci du maintien d'un pouvoir de marché sur le plan international, auparavant par une entreprise étatique, maintenant par une coopérative (Fonterra) ayant conservé sensiblement les mêmes prérogatives. De plus, ce pays pratique une production laitière extensive à des coûts de production qui défient littéralement toute concurrence, un modèle de production qui n'est pratiquement pas reproductible dans les autres grandes économies laitières, à l'exception peut-être de l'Australie. Bref, la régulation des économies laitières nationales semble donc être la norme plutôt que l'exception dans les pays développés, la régulation par la gestion de l'offre sous la forme de contingentement strict de la production étant le système le plus répandu.

¹ Comme nous le verrons plus loin, il persiste tout de même dans ce pays un monopole de faits, c'est-à-dire Fonterra, qui détient l'exclusivité de commercialiser le lait destiné à l'exportation.

Analyse de la performance comparée des différents systèmes de régulation

L'analyse de la performance comparée de ces différents systèmes de régulation a permis de mettre en évidence la stabilité du prix à la production au Canada à un niveau généralement supérieur à ce qui a cours dans les autres pays analysés (Figure 4.5).

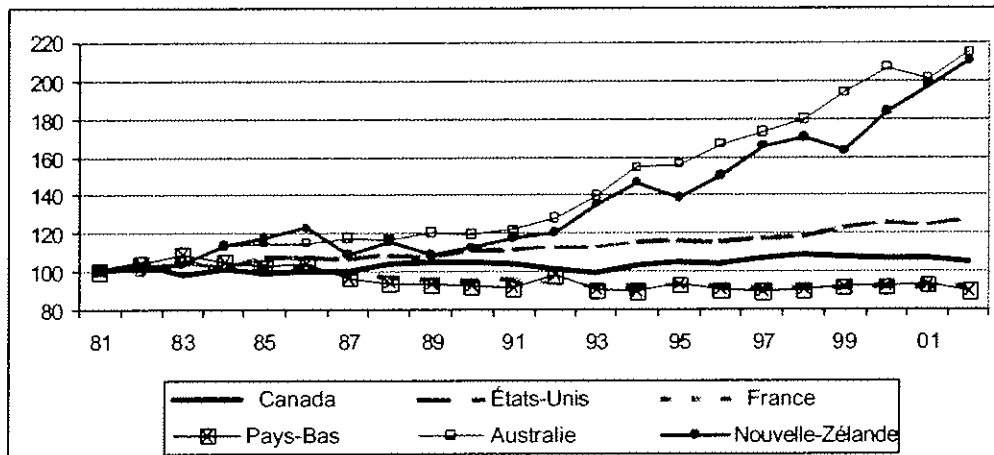
Figure 4.5
Évolution du prix du lait à la production par pays, 1981 à 2002, en \$ CAN/hl



* Données non déflatées.

Source : Groupe AGÉCO (2003), Annuaire statistique laitier du Québec, Prix effectif du lait.

Figure 4.6
Évolution du volume de production laitière par pays, 1981 à 2002 (indice 100 = 1981)

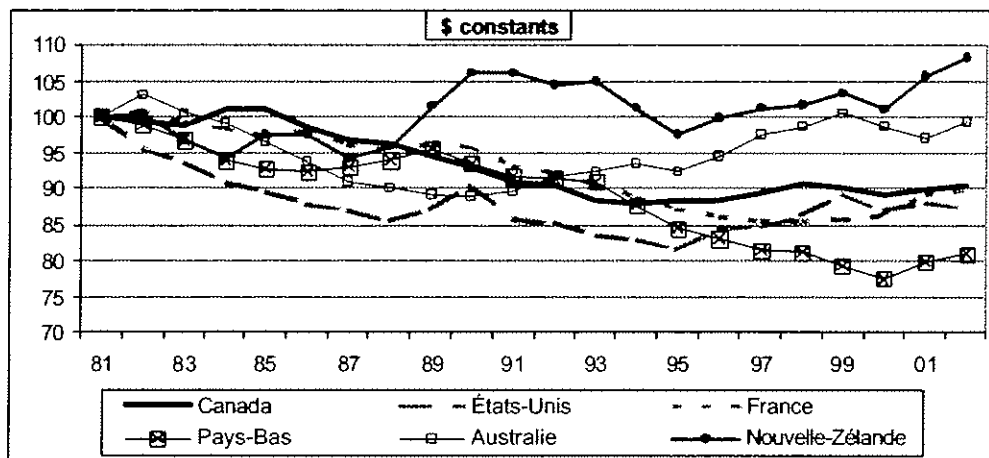


Source : FAOSTAT 2004, Production agricole, élevage primaire, consulté en ligne, avril 2004; et nos calculs.

Mais même aux niveaux de prix observés à la figure 4.5, les producteurs de ces pays semblent pouvoir rémunérer leurs ressources engagées en production laitière, la croissance continue de la production dans ces pays le démontrant.

Paradoxalement, les prix à la production plus stables et qui évoluent plus favorablement pour les producteurs laitiers du Canada ne signifient pas pour autant une évolution des prix à la consommation défavorable aux consommateurs de ce pays (Figure 4.8).

Figure 4.8
Évolution de l'indice des prix à la consommation des produits laitiers¹
par pays, en monnaies nationales constantes, 1981 à 2002 (indice 100 = 1981)



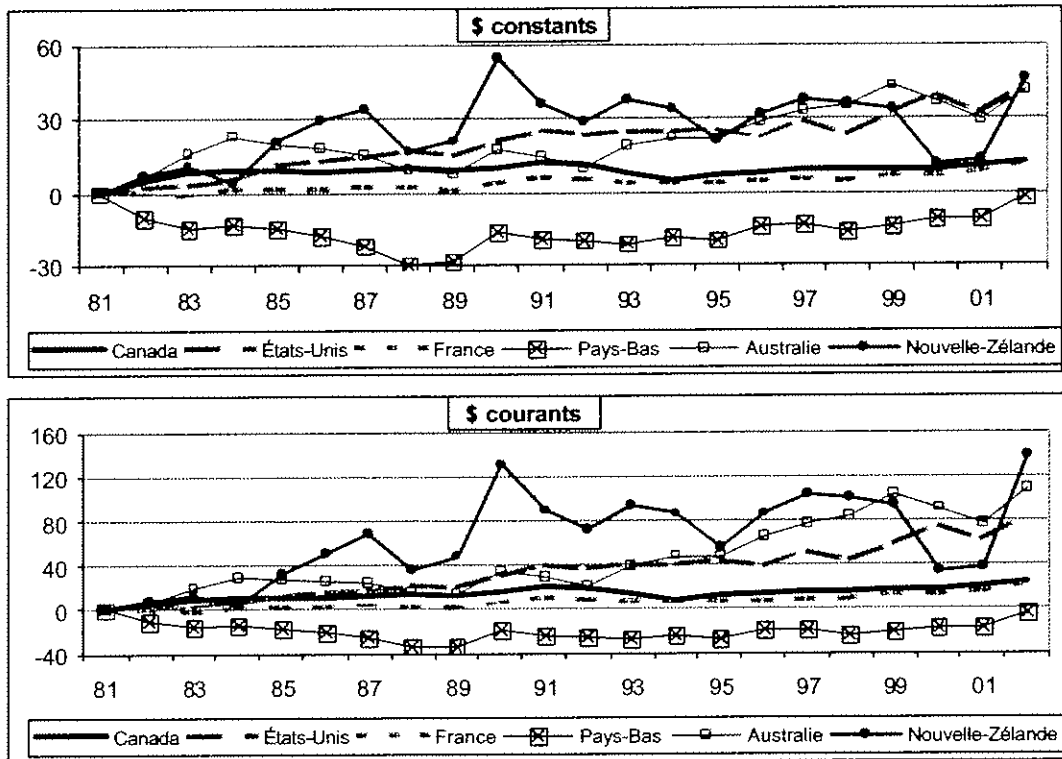
¹ Pour les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande, indice des prix à la consommation des produits laitiers et des œufs.

Source : Même source de données que les graphiques par pays à l'annexe 2.

Bien au contraire, le raccourci, souvent, fait que gestion de l'offre signifie une hausse des prix et des coûts plus élevés pour les consommateurs ne résiste pas à l'analyse. C'est dans trois pays où il y a gestion de l'offre (Canada, France et Pays-Bas) que les prix à la consommation ont le moins augmenté au cours de la période d'observation (1981-2001), au bénéfice donc de leurs consommateurs nationaux de produits laitiers. En conséquence, c'est aussi dans ces trois pays que la marge agrégée de la transformation laitière et de la distribution a le moins augmenté au cours de la période analysée (Figure 4.14).

Dans un tel contexte, on pourrait être porté à conclure que la rentabilité des activités de transformation laitière doit être plus élevée dans les pays où la marge s'est accrue au cours de la période analysée. Bien que nous possédions peu d'éléments pour mener une telle analyse, il est donc indiqué d'éviter de conclure trop hâtivement. Par exemple, les entreprises de transformation laitière au Canada semblent mieux performer, non seulement en valeur absolue comparée aux entreprises des États-Unis, mais également en valeur relative par rapport au secteur d'ensemble de la transformation alimentaire.

Figure 4.14
Évolution de la marge agrégée de la transformation laitière et de la distribution sur la base de la différence entre l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix à la production, par pays, 1981 à 2002 (100 = 1981)



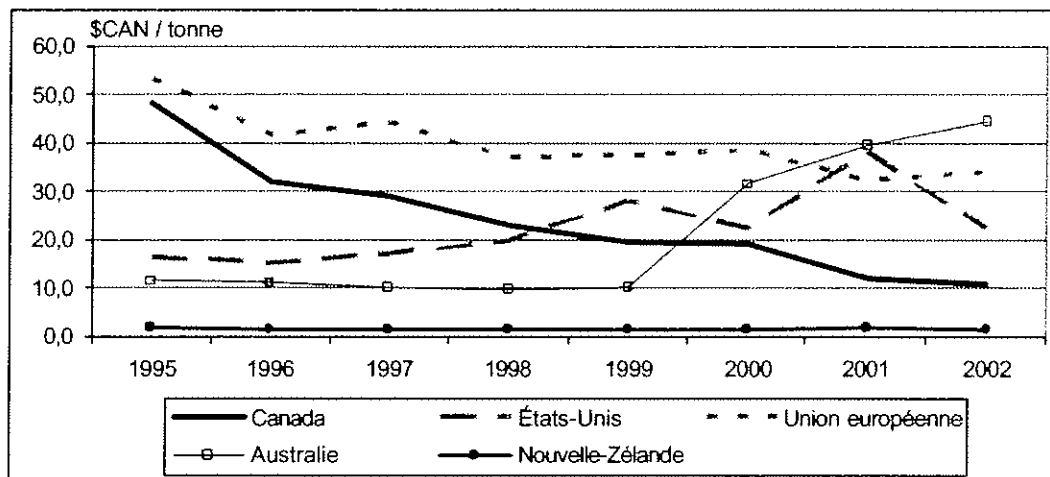
Source : Données de la Figure 4.1, de la Figure 4.3, de la Figure 4.4 et de la Figure 4.8.

À l'inverse, les deux pays qui convergent vers une déréglementation totale de leur économie laitière (la Nouvelle-Zélande et l'Australie) sont ceux où les prix à la consommation et la marge agrégée de la transformation laitière et de la distribution ont le plus augmenté. La déréglementation dans ces pays ne semble donc pas s'être faite au bénéfice des consommateurs, pas plus que des producteurs laitiers d'ailleurs. La déréglementation semble plutôt avoir représenté à chaque fois l'occasion pour les intermédiaires qui détiennent le plus de pouvoir de marché, soit les secteurs de la transformation laitière ou de la distribution, d'augmenter leur marge.

Quant aux coûts budgétaires par tonne de lait produit, ils sont parfaitement contrôlés et très faibles en Nouvelle-Zélande. Bien que ce soit au Canada que les revenus des producteurs laitiers soient les mieux protégés, rappelons-le sans coûts relatifs importants pour les consommateurs, les coûts budgétaires sont en forte diminution, avec l'abolition de la subvention directe à la production, et maintenant stabilisés à un niveau nettement inférieur à celui des États-Unis, de l'Union européenne et de l'Australie. Pour ce dernier pays, il faut cependant noter que l'augmentation des coûts budgétaires est récente, payée en fait par une taxe à la consommation et ne devrait

être qu'un programme de transition vers la déréglementation du secteur. Quant aux États-Unis et à l'Union européenne, une nouvelle tendance se dessine, soit de contrebalancer par des paiements directs la baisse des prix de soutien ou des prix de marché intérieur, l'un et l'autre étant liés. Cela dit, pour l'Union européenne, il y a eu une baisse des coûts budgétaires appréciable depuis 1984 si l'on tient compte seulement des subventions à l'exportation qui ont diminué à la suite de la mise en place du contingentement de la production laitière (la réforme de la PAC viendra toutefois augmenter substantiellement les montants versés aux producteurs laitiers par l'entremise de paiements directs). Par contre, aux États-Unis, les coûts budgétaires incluant les subventions aux exportations ont été généralement en croissance depuis 1996 (Figure 4.18).

Figure 4.18
Évolution des paiements directs aux producteurs laitiers et des subventions à l'exportation en \$ CAN par tonne de lait produit, par pays, 1995 à 2002.



Sources : Base de données OCDE sur les ESP (2004); Union européenne : FEOGA Garantie, restitutions, http://europa.eu.int/comm/agriculture/fin/finrep02/tab_fr/a12.pdf, consulté en ligne mai 2004; États-Unis : DEIP, dépenses par année fiscale, USDA - ESR, sortie spéciale, mai 2004; Canada, Nouvelle-Zélande et Australie : USDA - ESR, Data WTO export subsidy notifications, consulté en ligne mai 2004; et nos calculs.

Bref, la performance des filières laitières soumises à la gestion de l'offre par contingentement de la production (Canada, France, Pays-Bas) ne souffre pas de la comparaison avec les autres (États-Unis, Nouvelle-Zélande et Australie), bien au contraire, tant du point de vue de l'évolution des prix des produits laitiers à la consommation que de l'évolution des niveaux de consommation par personne des produits laitiers. Et même plus, le mode de régulation de la filière laitière au Canada se traduit aussi par des coûts aux contribuables en nette diminution au cours de la période d'observation, très prévisibles et maintenant stables dans le temps à un niveau relativement faible par rapport aux autres économies laitières analysées, seule la Nouvelle-Zélande étant en mesure d'afficher des résultats inférieurs.

Analyse de scénarios alternatifs

L'auteur propose par la suite dans son rapport des scénarios alternatifs en matière de soutien direct au secteur laitier en les comparant à la politique laitière canadienne actuellement en vigueur au Canada. Il rappelle que les programmes de soutien direct s'intéressant à la question du niveau des revenus agricoles peuvent prendre trois formes principales.

La première est le soutien des prix qui consiste à mettre en place des mécanismes permettant de relever les prix obtenus sur le marché par les producteurs agricoles. En fait, il s'agit dans ce cas de réduire l'offre sur le marché en utilisant une combinaison de moyens qui passent souvent par un contrôle des importations, un contingentement de la production nationale ou encore un achat d'une part de la production nationale par un organisme d'État régulateur. Le soutien des prix permet donc de modifier le prix payé au producteur sur le marché national afin de permettre d'atteindre en totalité ou en partie un objectif donné de niveau de rémunération pour les ressources engagées dans le processus de production.

La seconde forme de soutien est le soutien des revenus sous forme de paiements directs à la production (« deficiency payments »). Dans ce cas, le prix du marché est fixé par le libre jeu de l'offre et de la demande, mais les pouvoirs publics interviennent à *posteriori* pour corriger la sous-rémunération des ressources s'il y a lieu. Des subventions directes par unité produite sont alors versées au producteur agricole pour lui permettre d'atteindre un objectif de revenu déterminé dans le cadre des programmes en question.

Enfin, la troisième forme de soutien est une variante ou un développement de la seconde. Il s'agit du soutien des revenus déliés (ou découplés). Il peut être admis qu'un soutien des prix ou des revenus puisse être souhaitable, mais que le soutien sur une base unitaire modifie les signaux du marché et empêche l'ajustement de la production aux conditions changeantes de la demande. Autrement dit, les producteurs prennent leur décision de production sur la base du prix soutenu ou du prix effectif (prix du marché plus le paiement compensatoire) et non sur ce que serait le prix réel du marché, c'est-à-dire sans intervention. De nouveaux programmes ont donc été élaborés dans différents pays en prenant comme base du soutien non pas le niveau de production individuel, mais plutôt l'évolution des revenus individuels ou encore une base historique fixe tels la superficie en culture ou le nombre d'animaux en inventaire lors d'une période donnée de référence.

Il s'agit maintenant de passer en revue ces différents modes de régulation possibles du secteur agricole, en commençant par le libre marché, et d'analyser leurs avantages et inconvénients respectifs dans le contexte particulier du secteur laitier canadien. Pour chacun, nous analysons sommairement leur impact sur le niveau de prix à la production et le coût budgétaire du soutien.

Le mythe du libre marché

L'analyse de scénarios alternatifs de régulation du secteur laitier au Canada conduit à des résultats peu convaincants quant à leur capacité de remplacer la politique laitière actuelle. Aussi bien en Europe que dans la plupart des autres économies laitières, et dans l'agriculture en général, le libre marché n'a pas été considéré comme un mécanisme de régulation permettant d'atteindre le double objectif d'équilibre entre l'offre et la demande à un prix qui permette une rémunération adéquate des ressources engagées en production laitière. Bien qu'il paraisse complètement utopique dans le contexte actuel de fonctionnement du marché laitier international que le Canada s'en remette uniquement aux prix de ce marché pour assurer la régulation de son économie laitière, il peut être pertinent d'en examiner sommairement l'impact. Ainsi, pour l'année 2002 par exemple, le prix ramené à l'hectolitre de lait des prix du beurre et de la poudre de lait écrémé sur le marché mondial, qui sont deux produits joints, compte tenu des coûts de transport, aurait été de 26,88 \$ par hectolitre (voir tableau 5.2).

Tableau 5.2
Comparaison du prix de soutien des produits laitiers de la CCL
et du prix du marché mondial, en équivalent lait (\$ CAN/hl), 2002

	Prix CCL ¹		Prix mondial ² + transport	
	Beurre	PLÉ	Beurre	PLÉ
Prix par KG	5,901 \$/kg	4,986 \$/kg	1,824 \$/kg	2,223 \$/kg
Quantité dans un hl	4,365 kg/hl	8,51 kg/hl	4,365 kg/hl	8,51 kg/hl
Contribution au prix/hl	25,76 \$/hl	42,43 \$/hl	7,96 \$/hl	18,91 \$/hl
Prix sur le marché	68,19 \$/hl		26,88 \$/hl	
Marge des transformateurs	8,45 \$/hl		8,45 \$/hl	
Frais de mise en marché du beurre ³	0,08 \$/hl			
Prix de soutien au producteur	59,66 \$/hl		18,43 \$/hl	

¹ Prix de soutien de la Commission canadienne du lait.

² Moyenne des prix bi-mensuels, Oceania Export Price FOB.

³ La CCL encourt des frais à la suite de son intervention sur le marché visant à retirer le beurre en surplus à certaines périodes de l'année et à le remettre sur le marché canadien en période de pénurie relative.

Sources : Notre compilation à partir d'informations provenant des organismes suivants : CCL, USDA - Dairy Market News, Base de données OCDE sur les ESP (2004), Banque du Canada.

Ce prix de 26,88 \$ l'hectolitre aurait dû servir à rémunérer non seulement les producteurs laitiers canadiens, mais aussi les transformateurs. Or, pour l'année 2002, la Commission canadienne du lait estimait le coût de la transformation du lait en beurre et en poudre de lait écrémé à 8,45 \$/hl. Ainsi, ce n'est que 18,43 \$/hl que les transformateurs laitiers canadiens pourraient verser aux producteurs après avoir absorbé leur coût de transformation.

À ce prix-là, les transformateurs risquent fort de voir leurs activités de transformation périliter. En effet, les données sur les coûts de production à la ferme montrent qu'en 2002, en prenant l'exemple du Québec, les coûts réels totaux de production étaient en moyenne de 40,12 \$/hl, excluant le travail non salarié de l'exploitant et de sa famille et excluant toute rémunération de l'avoir propre. En fait, on peut même douter qu'à moins de 20 \$/hl, les producteurs laitiers canadiens puissent couvrir leurs seuls frais variables de production².

Le soutien des prix

Le soutien des prix consiste à mettre en place des mécanismes de régulation de l'offre sur le marché afin d'atteindre un objectif de prix à la production souhaité par les pouvoirs publics. Une politique de soutien des prix pourrait être en vigueur sans être accompagnée d'un contingentement de la production. Cela ne semble pas une avenue envisageable, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'expérience passée de l'Union européenne qui appliquait une telle politique laitière de soutien des prix a montré ses limites : croissance incontrôlée de la production à un coût budgétaire croissant requis pour débarrasser le marché intérieur des excédents accumulés en subventionnant les exportations sur le marché mondial. Ensuite, relâcher les contraintes du contingentement de la production risquerait fort de conduire à une explosion de la production laitière à court terme, surtout à un niveau de soutien des prix constant. En effet, un secteur de production soumis à un contingentement strict depuis tant d'années accumule des surcapacités de production, même si le marché des quotas y joue un rôle moteur de restructuration continue du secteur de production. De plus, toute augmentation même marginale de la production canadienne se traduirait par des excédents de produits laitiers par rapport au besoin du marché national. Or, dans les conditions actuelles du soutien des prix sur le marché canadien, il n'existe pas de possibilités d'écoulement supplémentaire de produits laitiers à l'exportation en conformité avec les règles commerciales adoptées à l'OMC. Pour ce faire, la seule avenue consisterait en un démantèlement total du soutien des prix, donc un retour au libre marché, hypothèse que nous avons déjà discutée et dont nous doutons fortement de la validité.

Le soutien des revenus appliqués au secteur laitier canadien

Tout comme pour le soutien des prix, une politique de soutien des revenus peut être envisagée couplée à un contingentement de la production ou encore sans limites de production. Par soutien des revenus, on entend ici un programme de paiements directs aux producteurs agricoles afin de leur permettre d'atteindre un niveau de revenu jugé adéquat par les pouvoirs publics. Les hypothèses retenues dans l'analyse sont que le programme conserve le principe d'une protection du revenu des producteurs basée sur les coûts de production (aux fins de l'étude, l'auteur suppose que le prix à la production reçu par les producteurs laitiers canadiens dans le système actuel permet de couvrir adéquatement le coût de production, ce que les organisations canadiennes représentant les producteurs laitiers contestent), que le prix du lait à la production des États-Unis serve de prix de référence et qu'un contrôle de la production laitière au

² Tout comme d'ailleurs les producteurs laitiers des États-Unis et de l'Union européenne.

niveau individuel resterait en vigueur. Une première simulation consiste à supposer qu'un programme de soutien des revenus devrait tout simplement combler l'écart de prix observé sur le marché des États-Unis avec ce qu'a été le prix effectif moyen à la production au Canada au cours des dernières années, toute chose étant égale par ailleurs (voir tableau 5.3).

Tableau 5.3
Comparaison du prix du lait à la production (\$ CAN/hl),
Canada et États-Unis, 1998 à 2002

Année	Prix à la production (\$ CAN/hl)		Écart de prix \$ CAN / hl
	Canada	États-Unis	
1998	53,34	51,92	1,42
1999	53,64	47,26	6,38
2000	54,64	40,73	13,91
2001	55,38	49,44	5,94
2002	56,15	44,47	11,68

Source : Groupe AGÉCO (2003), Annuaire statistique laitier du Québec, Prix effectif du lait; et nos calculs.

Pour ce faire, reprenons chacun des éléments retenus dans ce calcul. Tout d'abord, soulignons que la production canadienne totale a été en moyenne de 74,8 millions d'hectolitres de lait sur la période observée. Cependant, pour déterminer le coût annuel d'une éventuelle subvention venant combler la différence de prix qui pourrait s'instaurer sur le marché, il faut déduire de cette production totale la production hors quota, en moyenne de 2,8 millions d'hectolitres, qui n'a pas à être soutenue. Le tableau 5.4 montre que pour la période analysée, le volume de production à subventionner aurait varié entre 68,9 et 74,9 millions d'hectolitres de lait, pour une moyenne annuelle de 72,0 millions d'hectolitres³.

Le tableau 5.5 combine les résultats des deux tableaux précédents pour transcrire ce que ce programme représenterait en termes monétaires. Il est à noter qu'à la subvention éventuelle permettant de couvrir l'écart de prix entre le Canada et les États-Unis, il faut ajouter la subvention directe qui était alors versée dans le cadre de la politique laitière nationale. On peut en effet penser que sans cette subvention, l'écart de prix entre les deux marchés aurait tout simplement été augmenté d'une valeur équivalente à la subvention unitaire. Les résultats montrent une forte fluctuation du coût annuel d'un tel programme qui aurait été au minimum de 239 millions de dollars en 1998 et au maximum d'un peu plus d'un milliard de dollars en 2000, pour une moyenne annuelle de 652 millions de dollars. Dans un tel scénario, la subvention directe à verser aurait varié d'un minimum de 1,42 \$/hl en 1998 à un maximum de 13,91 \$/hl en 2000. L'amplitude des variations d'une année à l'autre s'explique par les fluctuations du taux de change, mais surtout par la forte instabilité du prix à la production du lait aux États-Unis.

³ Sur la même base que le tableau 5.4, on estime que le volume de production à subventionner pour l'année 2004 sera d'environ 80 millions d'hectolitres, ce qui augmenterait d'autant le soutien nécessaire.

Tableau 5.5
Évolution de la production laitière totale, hors quota et
à subventionner dans le cadre d'un scénario de soutien des revenus
au Canada, 1998 à 2002

Année	Subvention (millions de \$)		
	déjà versée ¹	supplémentaire ²	totale
1998	141,2	97,8	239,0
1999	112,7	454,3	567,0
2000	83,2	1 013,5	1 096,7
2001	51,0	445,0	495,9
2002	16,2	843,3	859,5

¹ Subvention directe alors en vigueur dans le cadre de la politique laitière nationale.

² L'écart de prix obtenu au Tableau 5.3 multiplié par la production à subventionner au Tableau 5.4

Sources : Groupe AGÉCO (2003), Annuaire statistique laitier du Québec ; CCL (2003), Rapport annuel 2002-2003; et nos calculs.

Une simulation sur la base du prix mondial ne ferait qu'amplifier le coût budgétaire d'un tel programme. Ainsi, pour l'année 2002, si l'on remplace le prix aux États-Unis de 44,47 \$/hl par le prix mondial de 18,43 \$/hl, on obtient alors un coût budgétaire qui passe de 860 millions de dollars à plus de 2,7 milliards de dollars.

Assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA)

Nous reprenons maintenant le même genre de simulation avec un programme déjà en vigueur au Québec, c'est-à-dire le programme d'assurance-stabilisation du revenu agricoles (ASRA). Les résultats de l'analyse visent à estimer le coût budgétaire d'un tel programme et le manque à gagner qu'auraient alors à subir les producteurs laitiers québécois par rapport à la situation actuelle d'un programme de soutien des prix. Au prix, à la production moyenne de chacune des années de la période d'observation (1998-2002), il faut ajouter la subvention directe sur la production de lait de transformation qui avait alors cours pour obtenir le revenu effectif de chacune des années de la période d'observation.

Comme on peut le constater au tableau 5.9, le revenu effectif obtenu dans le cadre du programme d'ASRA aurait été inférieur, d'un minimum de 5,58 \$/hl en 2002 à un maximum de 10,28 \$/hl en 2000. Cela représente, toute chose étant égale par ailleurs, une diminution drastique du revenu net par ferme laitière de l'ordre de 20 000 \$ à 39 000 \$, ou encore de 35 % à 58 %, selon les années. Cette diminution, entre la gestion de l'offre et l'ASRA, du revenu effectif par hectolitre et du revenu par ferme s'explique essentiellement par une comptabilisation différente du travail familial non salarié et de l'avoir propre.

Tableau 5.9
Estimation de l'impact du programme d'ASRA
sur le revenu net des producteurs laitiers québécois par
rapport à la politique laitière actuelle, 1998 à 2002

Année	Politique laitière actuelle			ASRA	Écart	Variation du revenu net par ferme
	Prix à la production	Subvention ¹⁾	Revenu effectif	Revenu effectif		
	\$/hl	\$/hl	\$/hl	\$/hl	\$/hl	\$
1998	54,33	2,25	56,58	50,81	-5,77	-19 849
1999	54,61	1,69	56,30	47,64	-8,66	-31 339
2000	56,11	1,12	57,23	46,96	-10,28	-38 751
2001	57,49	0,56	58,05	48,33	-9,72	-38 140
2002	56,74	0,00	56,74	51,16	-5,58	-21 969

¹ Comme la subvention directe n'était versée que sur la production de lait de transformation, le taux unitaire est multiplié par 74 %, ce qui correspond en moyenne à la proportion de lait de transformation dans la production laitière totale du Québec à chaque année.

Sources : Groupe AGÉCO (2003), Annuaire statistique laitier du Québec; GREPA (2004); Financière agricole du Québec (2004a); et nos calculs.

Quant au coût budgétaire d'un programme d'ASRA appliqué selon nos hypothèses de travail, il serait conséquent pour le gouvernement du Québec. La production laitière québécoise a été en moyenne de 28 millions d'hectolitres au cours des dernières années. Nous avons estimé, en moyenne annuelle, à 3,33 \$/hl la compensation qui aurait dû être versée en vertu d'un programme ASRA en production laitière au Québec, pour une contribution gouvernementale des deux tiers de ce montant. Au total, c'est donc un coût budgétaire de l'ordre de 62 millions de dollars par année qui serait en cause. Et chaque diminution supplémentaire du prix du lait sur le marché de 1,00 \$/hl coûterait 0,66 \$/hl (les deux tiers de la compensation requise) de plus en subvention gouvernementale, pour un total de 18,5 millions de dollars. Malgré un tel coût budgétaire, on assisterait, toute chose égale par ailleurs, à une détérioration du revenu net en moyenne de 225 millions de dollars par année pour l'ensemble des fermes laitières du Québec⁴.

Si nous prenons plutôt le prix mondial augmenté des coûts de transport comme prix de référence du marché, la détérioration du revenu par ferme après soutien serait plutôt de l'ordre de 52 000 \$ à 69 000 \$ par année. Le coût budgétaire annuel pour le gouvernement québécois aurait alors atteint 500 millions de dollars par année, pour une production de 28 millions d'hectolitres. Et toute hausse de la production laitière québécoise de 1% conduirait à un coût budgétaire supplémentaire de 5 millions de dollars. Une telle situation n'est manifestement pas envisageable dans le cadre du budget total actuel d'environ 650 millions de dollars consacrés annuellement à l'agriculture par le gouvernement du Québec.

⁴ En moyenne 8,11 \$/hl pour une production totale au Québec d'environ 28 millions d'hl par année de 1998 à 2002.

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

En 2003, le gouvernement canadien a mis en place le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole afin de remplacer le CSRN. Le PCSRA offre aux agriculteurs et agricultrices une stabilisation de leur revenu et une protection en cas de catastrophe. Le programme est basé sur le revenu global de l'entreprise et les participants et les participantes peuvent choisir le niveau de protection qui leur convient. L'objectif du PCSRA est d'aider « les producteurs à protéger leur exploitation agricole contre les pertes, légères ou importantes, de revenus. Le PCSRA est un programme visant l'ensemble de l'exploitation agricole, offert aux producteurs admissibles, quelle que soit la nature de leur production » et est individualisé selon la situation réelle de chacune des fermes participantes. Le niveau de protection du revenu offert correspond à un certain pourcentage, d'un minimum de 70 % à un maximum de 100 % au choix du participant, de la moyenne de la marge de production de trois des cinq dernières années, la plus haute et la plus basse étant retirées du calcul.

Pour cette section, l'auteur s'est servi de la moyenne arithmétique des résultats obtenus par les fermes de l'échantillon servant au calcul du coût de production du lait au Québec comme base de référence (ou marge de référence) pour les années 1993 à 1997. À partir des informations données sur le site du PCSRA, nous pouvons établir une estimation de la marge de production annuelle de notre ferme laitière moyenne. Nous supposons donc qu'un changement de la politique laitière canadienne conduisant à la fixation du prix du lait à la production à un niveau équivalent au prix aux États-Unis aurait pris place à compter de 1998.

Le tableau 5.12 présente la situation réelle de la ferme moyenne de la base de données du calcul des coûts de production du lait au Québec. Sur la base de la politique laitière actuellement en vigueur, la marge de production estimée, selon les paramètres du PCSRA, a varié entre 136 000 \$ et 173 000 \$ selon les années. Le revenu agricole familial (RAF), c'est-à-dire ce qui reste aux exploitants et à leurs familles pour rémunérer le travail non salarié, l'avoir propre et effectuer les remboursements en capital sur leurs emprunts a quant à lui varié entre 50 500 \$ et 69 000 \$.

En 1998, selon ce scénario, la ferme laitière moyenne aurait bénéficié d'une marge de référence, basée sur la politique laitière en vigueur les années précédentes, de 108 171 \$. La marge de production de l'année 1998, à un prix du lait à la production équivalent au prix aux États-Unis, aurait été de 132 802 \$, soit 122,8 % de la marge de référence. Dans ces conditions, aucun soutien du PCSRA n'aurait été versé.

Par rapport à la situation réelle de la ferme laitière moyenne en 1998, sous la politique laitière canadienne en vigueur, il s'agit d'une diminution de la marge de production de 3 169 \$, laquelle, toute chose étant égale par ailleurs, serait répercutée en entier au niveau du revenu agricole familial. Alors qu'en situation réelle, le RAF moyen a été de 56 975 \$ en 1998, avec le scénario analysé, il aurait diminué à 53 806 \$, soit une diminution de 5,6 %. Il faut donc conclure qu'en 1998, l'impact d'une telle réforme de la politique laitière canadienne aurait été mineur, mais il faut noter que le prix du lait à la production aux États-Unis, exprimé en dollars canadiens,

⁵ Il s'agit du RAF de l'entreprise qui doit donc être partagé entre les familles lorsqu'il y en a plus d'une et les membres de chacune des familles qui travaillent à la ferme.

avait atteint un sommet historique cette année-là. Par contre, dès 1999, avec une diminution du prix à la production aux États-Unis de 9 %, et donc au Canada aussi selon notre scénario, le RAF moyen fond de moitié par rapport à son niveau réel, passant de 54 258 \$ sous la politique laitière actuelle à 26 576 \$ selon notre scénario.

Tableau 5.12
Estimation de l'évolution du soutien et du revenu
d'une ferme laitière moyenne au Québec au prix à la production des États-Unis,
selon le programme du PCSRA, 1999 à 2002.

	1998	1999	2000	2001	2002
Situation réelle					
hl produits	3441	3620	3771	3923	3937
Revenu lait	181 826	198 763	214 455	233 531	215 917
Autres revenus	33 384	30 883	44 164	48 549	41 898
Total revenus	215 210	229 646	258 619	282 081	257 815
Total dépenses	79 239	89 499	98 195	109 084	104 628
Marge de production	135 971	140 147	160 425	172 996	153 187
RAF	56 975	54 258	66 603	69 289	50 581
Simulation					
Prix aux États-Unis (\$ CAN)	51,92	47,26	40,73	49,44	44,47
Revenu lait	178 657	171 081	153 593	193 953	175 078
Marge de production	132 802	112 465	99 562	133 418	112 348
RAF avant soutien	53 806	26 576	5 741	29 711	9 742
Marge de référence moyenne 3 sur 5	108 171	112 318	113 438	113 438	121 409
% marge production p/r référence	122,8 %	100,1 %	87,8 %	117,6 %	92,5 %
Seuil 85 à 100 % = 50 % de subvention	0	0	6 938	0	4 531
Seuil 70 à 85 % = 70 % de subvention	0	0	0	0	0
Seuil 0 à 70 % = 80 % de subvention	0	0	0	0	0
Marge bonifiée	132 802	112 465	106 500	133 418	116 879
RAF après soutien	53 806	26 576	12 679	29 711	14 273

Source : Groupe AGECO (2003), Annuaire statistique laitier du Québec ; GREPA 2004, sortie spéciale; et nos calculs.

Par la suite, la variation de la marge de production d'une année à l'autre est maintenue dans une fourchette suffisamment étroite pour que le soutien gouvernemental soit limité au niveau le plus faible, soit à 50 % de la différence entre la marge de référence et la marge de production, puisque cette dernière se maintient

à plus de 85 % de la marge de référence pour toutes les années observées. Ce soutien aurait même été nul en 1998, 1999 et 2001 et de 6 938 \$ et 4 531 \$ respectivement en 2000 et 2002.

Ces subventions apparaissent relativement faibles lorsqu'elles sont mises en relation avec le revenu agricole familial obtenu dans le cadre de cette simulation. Même après soutien, le RAF simulé reste inférieur à 15 000 \$ en 2000 et 2002. Alors que la ferme moyenne ne toucherait pas de subventions selon cette simulation du PCSRA en 1999 et 2001, le RAF obtenu, respectivement de 26 576 \$ et de 29 711 \$, aurait été inférieur de plus de 50 % au résultat obtenu dans le cadre de la politique laitière canadienne.

Une simulation avec le prix mondial augmenté des coûts de transport donne un revenu agricole familial de la ferme laitière moyenne négatif tous les ans dès 1999 et décroissant au fur et à mesure de la baisse de la marge de référence. Pour obtenir des résultats aussi mitigés, un soutien gouvernemental de plus de 50 000 \$ par ferme serait nécessaire en 1998 et il atteindrait encore près de 23 000 \$ en 2002 malgré la baisse marquée de la marge de référence. Au total, c'est plus de 36 500 \$ de subvention moyenne qui aurait dû être versée annuellement par ferme pour les cinq années de la simulation. Uniquement pour le Québec, cela représente un coût budgétaire pour les gouvernements de 282 millions de dollars en moyenne par année.

Il est à noter d'ailleurs que ce programme du PCSRA ne comporte pas de revenu objectif fixe. La base de calcul de la marge de référence est mobile et, en conséquence, une diminution persistante des revenus obtenus de la vente de lait se traduira à terme par une baisse tout aussi persistante du RAF. En conséquence, l'effet du PCSRA apparaît ici en toute évidence : il s'agit avant tout d'un programme de stabilisation d'une marge de production qui ne permet pas, dans les faits, une stabilisation réelle du revenu agricole familial. De plus, la composante de soutien des revenus de ce programme est tellement faible dans notre simulation basée sur le prix à la production aux États-Unis, qu'elle ne vient que compenser marginalement la détérioration marquée du revenu agricole familial.

Et même plus, dès que les bonnes années de prix auront toutes été remplacées dans le calcul de la marge de référence par de moins bonnes années, le soutien direct pourrait complètement disparaître même si les producteurs concernés se retrouvent avec un niveau de revenu négatif. C'est bien évidemment une différence majeure avec la politique laitière canadienne actuelle et également avec le programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles qui fixent tous deux un niveau de revenu objectif. Par rapport à ce dernier programme qui peut verser des avances de compensation au producteur en cas de baisse marquée des prix, le programme PCSRA réagit en décalage puisque les producteurs ne seront compensés pour une année donnée qu'après la production de leur déclaration de revenus pour fins fiscales. Une telle situation peut poser des problèmes de trésorerie supplémentaires.

Finalement, il est difficile dans l'état des données disponibles de prévoir le coût budgétaire de ce programme. En effet, bien que nous ayons utilisé dans notre simulation les données moyennes du Québec, le programme est individualisé. Les compensations gouvernementales seront donc variables d'une ferme à l'autre en fonction de l'évolution réelle de la marge de production de chacune des fermes. De

plus, la référence au prix mondial n'est donnée ici qu'à titre indicatif, le prix à la production qui aurait cours au Canada en cas de libéralisation totale du marché se situant probablement à un niveau supérieur, mais fort probablement en bas du prix américain.

Conclusion

Le scénario de dérégulation totale du secteur laitier est le seul qui ne comporte pas, par définition si l'on peut dire, de coûts budgétaires. Par contre, ce scénario correspond au rêve impossible d'un secteur laitier canadien qui pourrait être concurrentiel sur le marché international. Cela s'explique par le fait que ce marché en est un actuellement largement tributaire du niveau des subventions aux exportations de l'Union européenne et, dans une moindre mesure, des États-Unis. Cela signifierait donc de demander aux producteurs laitiers canadiens non pas de concurrencer les producteurs laitiers de l'Europe ou des États-Unis, mais plutôt de concurrencer les trésors publics de ces États, concurrence déloyale s'il en est. Mais même si l'ordre devait être mis au niveau international dans l'utilisation des subventions aux exportations, la concurrence serait tout aussi vive avec les exportations de produits laitiers de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

En effet, pour les producteurs laitiers canadiens, il est pratiquement impossible de concurrencer le mode de production extensif sur pâturage pratiqué dans ces pays. Au Canada, les contraintes agroclimatiques sont telles qu'il faut concentrer les récoltes sur une courte saison de végétation, entreposer les fourrages requis pour l'alimentation du troupeau pour de longs mois d'hivernement et loger les animaux à l'abri des intempéries. Les investissements et les coûts pour ce faire sont importants, que ce soit en machinerie et équipement de récolte, bâtiments et dépenses liées aux cultures. Malgré ces handicaps naturels, rappelons que la performance du secteur laitier canadien du point de vue des coûts au consommateur et des coûts budgétaires soutient la comparaison avec les autres économies laitières analysées. Mais cela dit, la libéralisation totale dans le secteur laitier, c'est tout de même condamner les producteurs laitiers canadiens à une concurrence inégale et les consommateurs canadiens à une incertitude, en matière de prix et de disponibilité, quant à leur approvisionnement en produits laitiers.

Quant aux scénarios alternatifs à la régulation actuelle par contingentement de la production et soutien des prix, ils conduisent tous aux mêmes résultats. Ainsi, remplacer le soutien des prix par un soutien des revenus, avec l'objectif de maintenir intact le revenu des producteurs, coûterait plus de 600 millions de dollars par année pour un scénario au prix à la production aux États-Unis, et presque trois fois plus au prix mondial.

Quant à appliquer au secteur laitier des programmes de soutien des revenus qui existent déjà, soit au Québec (ASRA), soit au niveau canadien (PCSRA), il s'ensuivrait une détérioration du revenu des producteurs laitiers malgré des coûts budgétaires là aussi très importants. En effet, ces scénarios conduisent tous à une baisse marquée du revenu agricole familial (RAF) des producteurs laitiers, d'un minimum de 40 % jusqu'à 100 %; c'est donc dire que certaines années, le RAF serait négatif. Et pourtant, les coûts budgétaires atteindraient au minimum quelques dizaines de millions de dollars

dans les scénarios avec les plus faibles résultats de soutien et jusqu'à plusieurs centaines de millions de dollars pour les plus efficaces en matière de protection des revenus des producteurs laitiers.

Bref, la réponse des différents modes de régulation analysés aux objectifs de l'intervention de l'État en agriculture n'est pas meilleure que celle apportée par le mode de régulation actuel. Ces scénarios conduisent à une moins grande stabilité des revenus des producteurs laitiers, et surtout, à une dégradation marquée de ceux-ci. Mais même ces piètres résultats du point de vue du soutien des revenus des producteurs laitiers ne seraient obtenus qu'au prix de coûts budgétaires conséquents, et sans aucune garantie d'une quelconque économie pour les consommateurs canadiens.

En conséquence, la gestion de l'offre dans le secteur laitier est un mode de régulation qui nous apparaît toujours pertinent, à tout le moins dans le contexte canadien et de la façon dont il y est appliqué. Si ce n'est au bénéfice ni du producteur, ni du contribuable, ni du consommateur, on peut légitimement se demander au bénéfice de qui ou de quoi pourrait se justifier son éventuel démantèlement?

TABEAU RÉSUMÉ DE L'ANALYSE COMPARÉE DES DIFFÉRENTES ÉCONOMIES LAITIÈRES, 1981-2002⁶

	CANADA	ÉTATS-UNIS	UNION EUROPÉENNE (FRANCE, PAYS-BAS)	NOUVELLE-ZÉLANDE	AUSTRALIE
MODE DE RÉGULATION	Gestion de l'offre (soutien des prix)	Soutien des prix et des revenus Subvention à l'exportation	Gestion de l'offre, soutien des prix et des revenus Subvention à l'exportation	Libre marché. Toutefois, il persiste toujours dans le pays un monopole de faits, en l'occurrence Fonterra, qui détient l'exclusivité de commercialiser le lait destiné à l'exportation	Soutien des prix pour le lait de consommation et soutien des revenus pour le lait de transformation en transition vers un marché libre (2008)
INDICE DU PRIX DU LAIT À LA PRODUCTION (MONNAIES CONSTANTES)	-21,6 % Diminution graduelle et stable	-55,3 % Diminution graduelle et relativement instable	Augmentation de 10 % jusqu'en 1989 (24 % pour les Pays-Bas) et par la suite diminution graduelle jusqu'à -19,5 %	Varie entre -6,9 % et -48,6 % Très instable	-41,7 % Diminution graduelle et relativement instable
INDICE 1981 = 100					
VARIATION DU VOLUME DE LAIT PRODUIT (INDICE 1981=100)	+5,5 %	+28,3 %	-9 %	+110,6 %	+114,9 %
INDICE DU PRIX DU LAIT À LA CONSOMMATION (MONNAIES CONSTANTES)	-12,1 % Diminution graduelle et stable	Varie entre -10,6 % et - 18,2 % au cours des 10 dernières années Assez stable	-14,7 % Diminution graduelle et assez stable	Instable et en croissance depuis 1997 (+8,2 %)	Diminution graduelle jusqu'en 1990 (-11,3 %) et en croissance depuis (entre -3 % et +0,5% depuis 5 ans)
INDICE 1981 = 100					
INDICE DE LA MARGE AGRÉGÉE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA DISTRIBUTION (MONNAIES CONSTANTES)	Varie entre +5 % et +12 %	Augmentation graduelle et constante jusqu'en 1995 (+26 %) Par la suite, varie entre +22 % et +42 %	Augmentation en France (1 à 12 %) et diminution aux Pays-Bas (-3 à -30 %) En moyenne, varie entre - 1,5 % et -13,5 % instable	Varie entre +4 et +55 % Très instable	Varie entre 6 et 44 %
INDICE 1981 = 100					
COÛT BUDGÉTAIRE PAIEMENTS DIRECTS 1995- 2002 (\$ CDN PAR TONNE) (INCLUT LES SUBVENTIONS À L'EXPORTATION)	Passé de 48\$/T à près de 11\$/T. Diminution graduelle et importante.	Passé de près de 16\$/T à 22\$/T (sommet de 38\$/T en 2001). Augmentation notable depuis 1999.	Passé de 53\$/T à 34\$/T. Diminution graduelle. Risque d'augmentation future avec la nouvelle PAC	Passé de 2\$/T à 1,45\$/T. Faible et stable	Passé de 11,50\$/T à 44,30\$/T. Augmentation notable depuis 2000. Période de transition vers le libre marché en 2008.

⁶ Il est important de noter que l'ensemble des données apparaissant dans ce tableau sont présentées sous forme d'indices, sauf dans le cas du coût budgétaire. Cette approche a été retenue afin de permettre une meilleure comparaison, par exemple, de l'évolution interne des prix dans un pays donné. Ainsi, le lecteur peut porter uniquement un jugement sur l'évolution relative des données entre pays.

TABLEAU RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE SCÉNARIOS ALTERNATIFS À LA GESTION DE L'OFFRE

	SOUTIEN DES PRIX		SOUTIEN DES REVENUS				SOUTIEN DES REVENUS DÉCOUPLÉ PCSRA (1998-2002)	
	SANS CONTINGEMENT	AVEC CONTINGEMENT	SUBVENTIONS DIRECTES POUR COMBLER TOTALEMENT LES PERTES DE REVENU PAR RAPPORT AU STATU QUO		ASRA		PRIX U.S.	PRIX MONDIAL
			PRIX U.S.	PRIX MONDIAL	PRIX U.S.	PRIX MONDIAL		
PRIX À LA PRODUCTION			Moyenne 47\$ CDN/hi	18,43 \$ CDN /hi	Moyenne 47\$ CDN /hi	Moyenne 47\$ CDN /hi	Moyenne 47\$/CDN/hi	18,43\$ CDN /hi
COÛT BUDGÉTAIRE POUR LES GOUVERNEMENTS	Inapplicable :	Statu quo	A l'échelle canadienne, entre 239 millions et un milliard pour une moyenne annuelle de 652 millions de \$ CDN	2,7 milliards de \$ CDN pour l'année 2002	A l'échelle du Québec, 62 millions de \$	A l'échelle du Québec, 500 millions de \$ CDN	De 1998 à 2002, plus de 36 500\$/ferme/année. Au Québec, 282 millions de \$ en moyenne par année	
		Statu quo	Croissance incontrôlée de la production vs volume limité à l'exportation	Neutre	Neutre	Après soutien, une baisse de revenu net de 20 à 39 000\$ CDN par ferme par rapport au statu quo	Après soutien, une baisse de revenu net par ferme de 52 à 69 000\$ par année par rapport au statu quo	Après soutien, le RAF serait négatif à tous les ans des 1999 et décroissant les années suivantes
IMPACT SUR LES REVENUS À LA FERME			Neutre	Neutre	Après soutien, une baisse de revenu net de 20 à 39 000\$ CDN par ferme par rapport au statu quo	Après soutien, le RAF entre 15 et 30 000\$ CDN, soit une baisse de plus de 50% par rapport au RAF obtenu dans le cadre de la politique laitière actuelle		